

3. PERSONNEL DE SANTÉ

3.7. Personnel infirmier

Les infirmiers sont beaucoup plus nombreux que les médecins dans la plupart des pays de l'OCDE. Ils jouent un rôle essentiel dans l'offre de soins, non seulement dans les structures traditionnelles comme les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, mais aussi, de plus en plus, dans les centres de soins primaires (en particulier pour les soins aux personnes souffrant de maladies chroniques) et à domicile.

Beaucoup de pays redoutent une pénurie de personnel infirmier et cette inquiétude pourrait fort bien s'intensifier dans les années à venir du fait que la demande va continuer de s'accroître alors que le vieillissement de la génération du « baby-boom » va entraîner une vague de départs à la retraite. Ces préoccupations ont conduit de nombreux pays à prendre des mesures pour former davantage d'infirmiers et inciter le personnel à rester dans la profession.

En moyenne, parmi les pays de l'OCDE, on dénombrait 8,8 infirmiers pour 1 000 habitants en 2011 (graphique 3.7.1). C'est en Suisse, au Danemark, en Belgique et en Islande que le nombre d'infirmiers par habitant était le plus élevé, avec une densité supérieure à 14 pour 1 000 habitants (dans le cas de la Belgique, les données se rapportaient à tous les infirmiers autorisés à exercer, d'où une surestimation). Les pays de l'OCDE où la densité était la plus faible sont la Turquie, le Mexique et la Grèce. Les grands pays émergents, comme l'Indonésie, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil et la Chine, affichaient également une densité faible par rapport à la moyenne de l'OCDE, puisqu'elle était inférieure à 2 infirmiers pour 1 000 habitants en 2011. Certains d'entre eux ont toutefois enregistré une augmentation rapide du nombre d'infirmiers au cours des dernières années (graphique 3.7.1).

La densité d'infirmiers a augmenté dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE au cours de la décennie écoulée. Le Portugal, l'Espagne, la Corée et la Turquie sont les pays qui ont connu la plus forte hausse depuis 2000, bien que la densité y reste largement inférieure à la moyenne de l'OCDE. En Israël, le nombre d'infirmiers par habitant a diminué entre 2000 et 2011 du fait d'une croissance plus rapide de la population. Il a également baissé en République slovaque, à la fois en nombre absolu et en densité par habitant ; toutefois, la hausse récente du nombre d'étudiants admis dans les filières de formation du personnel infirmier et du nombre de diplômés pourrait inverser la tendance dans les années à venir.

En 2011, le ratio infirmiers-médecins était compris entre 4,5 au Japon, et 0,5 en Grèce et 1,0 en Turquie (graphique 3.7.2). Le ratio était aussi relativement faible au Mexique, en Espagne, en Israël et au Portugal, où il était inférieur ou égal à 1,5 infirmier par médecin. La moyenne pour les pays de l'OCDE était légèrement inférieure à trois, la majorité des pays comptant entre deux et quatre infirmiers par médecin.

Pour faire face aux pénuries de médecins et garantir un accès aux soins satisfaisant, certains pays ont attribué des fonctions plus complexes au personnel infirmier. Les évaluations relatives aux infirmiers praticiens réalisées aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni montrent que, s'agissant de certains patients, en particulier ceux qui rencontrent des problèmes de santé mineurs ou qui ont besoin d'un suivi ordinaire, ce personnel infirmier de pratique avancée peut permettre d'améliorer l'accès aux services de santé et de réduire les délais d'attente, tout en fournissant des soins de même qualité que les médecins. La plupart des évaluations révèlent que ce modèle s'avère très satisfaisant pour les patients et influe à la baisse sur les coûts ou a un effet neutre. La mise en place de pratiques infirmières avancées peut nécessiter des changements dans la législation et la réglementation afin de lever les barrières à leur développement (Delamaire et Lafortune, 2010).

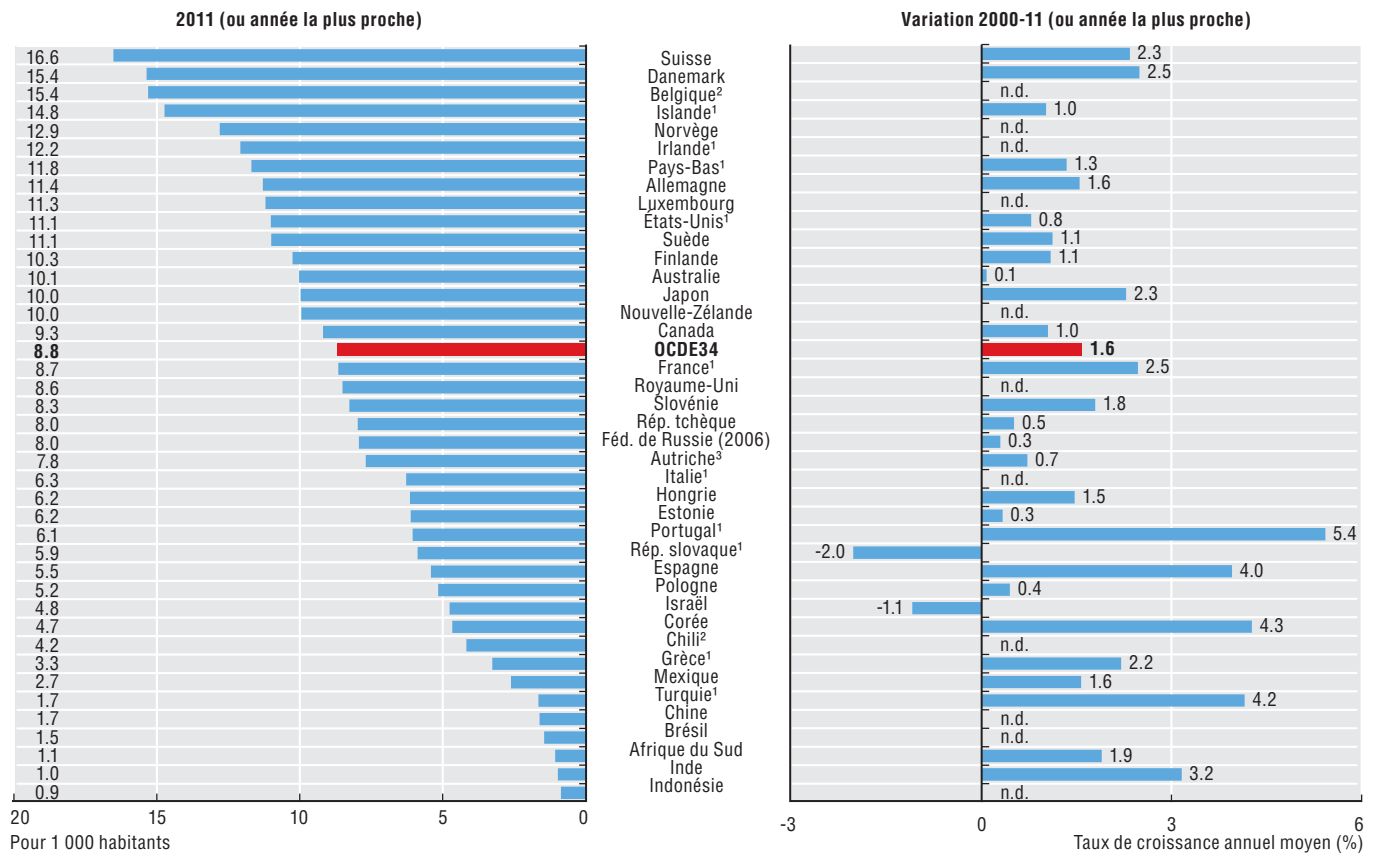
Définition et comparabilité

Le nombre d'infirmiers tient compte de l'ensemble du personnel infirmier employé dans des structures publiques et privées, fournissant des soins directement aux patients ; sont également inclus, dans certains cas, les infirmiers qui exercent une fonction d'encadrement, de formation ou de recherche. La Belgique comptabilise tous les infirmiers autorisés à exercer, ce qui se traduit par une forte surestimation.

Dans les pays où existent différents niveaux professionnels, les données se rapportent à la fois aux « infirmiers de niveau supérieur », qui ont suivi une formation plus poussée et assument des tâches de plus haut niveau, et aux « infirmiers de niveau intermédiaire », qui ont suivi une formation moins poussée mais sont néanmoins reconnus et enregistrés comme infirmiers. Les sages-femmes et les aides-soignants qui ne sont pas reconnus comme infirmiers ne sont pas, en principe, pris en compte. Toutefois, environ la moitié des pays de l'OCDE incluent les sages-femmes, qu'ils considèrent comme des membres du personnel infirmier spécialisé.

L'Autriche ne prend en considération que les infirmiers travaillant dans les hôpitaux, d'où une sous-estimation. Les données relatives à l'Allemagne ne tiennent pas compte des infirmiers qui ont suivi une formation de trois ans pour intervenir auprès des personnes âgées, ce qui représente environ 277 500 infirmiers (30 % supplémentaires).

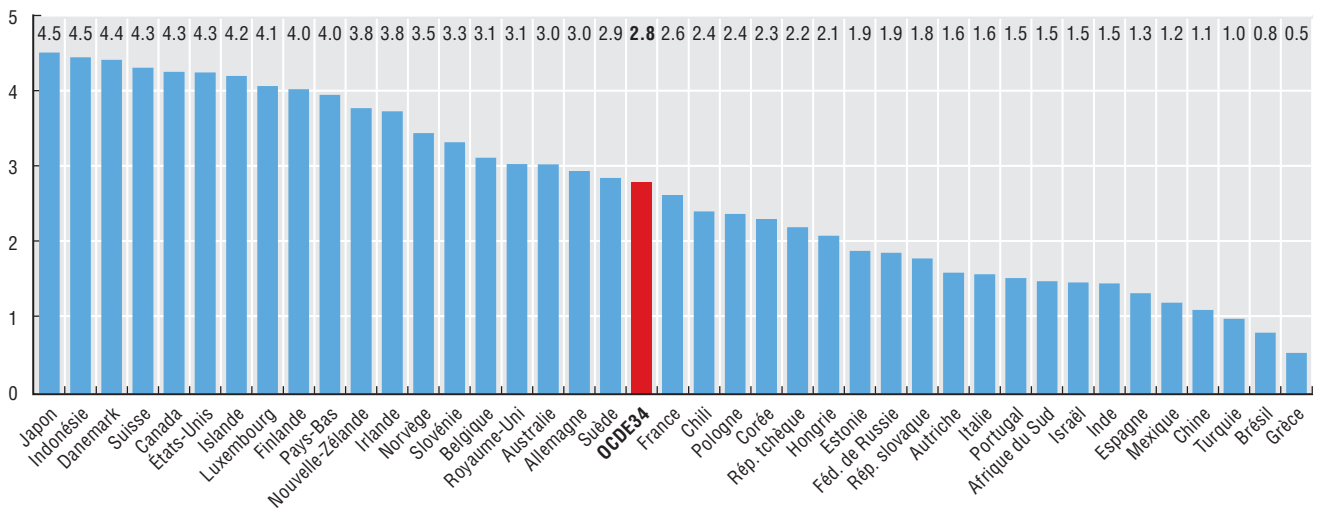
3.7.1. Personnel infirmier en exercice pour 1 000 habitants, 2011 et variation entre 2000 et 2011



1. Les données incluent non seulement les infirmiers dispensant des soins aux patients, mais aussi ceux exerçant dans le secteur de la santé en tant qu'administrateur, professeur, chercheur, etc.
 2. Les données correspondent au personnel infirmier habilité à exercer.
 3. L'Autriche inclut uniquement le personnel infirmier employé dans les hôpitaux.
- Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920733>

3.7.2. Ratio du personnel infirmier par rapport au nombre de médecins, 2011 (ou année la plus proche)



Note : Pour les pays n'ayant pas fourni de données sur les infirmiers en exercice et/ou les médecins en exercice, les données se rapportent au même concept (« professionnellement actifs » ou « habilités à exercer ») pour les infirmiers et les médecins.

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920752>



Extrait de :
Health at a Glance 2013
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Personnel infirmier », dans *Health at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-29-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.